



SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DES PARCOURS PROFESSIONNELS
BUREAU DU RECRUTEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Paris, le **03 JAN. 2023**

Note

à l'attention de

Monsieur l'inspecteur général, chef de l'inspection générale de la justice
Monsieur le directeur des services judiciaires
Monsieur le directeur des affaires civiles et du scea
Madame la directrice des affaires criminelles et des grâces
Monsieur le directeur de l'administration pénitentiaire
Madame la directrice de la protection judiciaire de la jeunesse
Madame la directrice de l'Ecole nationale de la magistrature
Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des Greffes
Monsieur le directeur de l'Ecole nationale de l'administration pénitentiaire
Monsieur le directeur général de l'Ecole nationale de la protection judiciaire de la jeunesse
Mesdames et Messieurs les chefs de cabinet

Objet : examen professionnel pour l'accès au 2^{ème} grade de secrétaire administratif du ministère de la justice au titre de l'année 2024

Un examen professionnel pour l'accès au 2^{ème} grade de secrétaire administratif du ministère de la justice est organisé au titre de l'année 2024 dans les conditions prévues par l'arrêté du 30 décembre 2015 relatif aux modalités d'organisation générale et à la nature des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au deuxième grade du corps de secrétaire administratif du ministère de la justice.

Les inscriptions seront ouvertes du lundi 16 janvier 2023 à partir de 10h00 jusqu'au jeudi 16 février 2023 à 17h00, heure de Paris.

Conformément aux dispositions de l'article 25 du décret n° 2022-1209 du 31 août 2022 modifiant les dispositions communes relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat, peuvent se porter candidats les secrétaires administratifs ayant au moins atteint le 6^{ème} échelon du premier grade et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Ces conditions doivent être réunies au plus tard le 31 décembre 2024.

Les lauréats seront nommés à partir du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024, en fonction de la date à partir de laquelle ils remplissent les conditions.

Cet examen professionnel comporte **une épreuve écrite unique d'admission** consistant :

- à partir d'un dossier à caractère administratif, en la réponse à plusieurs questions

appelant un court développement, destinées à évaluer la capacité de compréhension, d'analyse et d'expression des candidats. Le dossier peut comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Il ne peut excéder vingt-cinq pages (durée : 3 heures).

L'épreuve écrite aura lieu le **6 avril 2023** dans des centres d'examen ouverts dans le ressort des délégations interrégionales du secrétariat général du ministère de la justice ainsi qu'en Outre-Mer, (les candidats pourront choisir leur centre lors de leur pré-inscription).

L'épreuve est notée de 0 à 20.

A l'issue de l'épreuve d'admission, le jury établit, par ordre alphabétique, la liste des candidats admis. Nul ne peut être déclaré admis s'il a obtenu une note inférieure à 10 sur 20.

Les candidats ont la possibilité de s'inscrire soit par voie télématique (recommandée) soit par voie postale, selon les modalités suivantes :

- **Inscription par voie télématique :**

Les pré-inscriptions se feront via le portail intranet du secrétariat général du ministère de la justice et sur le site « lajusticerecrite.fr », à compter du lundi **16 janvier 2023 à partir de 10h** heure de Paris. La date de fin de saisie des inscriptions sur le site intranet et sur « lajusticerecrite.fr » est fixée au **jeudi 16 février 2023, à 17h00, heure de Paris**, date de clôture des inscriptions. Il est recommandé aux candidats de porter attention à bien remplir la totalité du formulaire et de cliquer sur « valider » à la fin. Sans cette validation, la pré-inscription sera annulée.

Les candidats recevront un accusé réception de leur pré-inscription généré automatiquement auquel ils ne devront pas répondre.

En complément de la pré-inscription par voie télématique, **chaque candidat** devra retourner **par voie électronique**, jusqu'au jeudi 16 février 2023, 17h00 heure de Paris, la fiche d'inscription sous format Excel et la fiche de carrière Harmonie par courriel : concours-sg-b@justice.gouv.fr

Les candidats recevront un accusé réception par mail au plus tard dix jours après envoi.

- **Inscription par voie postale :**

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie électronique, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite, à l'adresse indiquée :

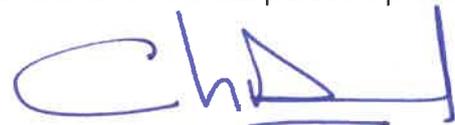
Ministère de la Justice
Examen professionnel SA 2^{ème} grade 2024
SG/SRH/SDPP/BRFP/section du recrutement
13 Place Vendôme, 75042 PARIS CEDEX 01

Ce dossier dûment complété devra être retourné, par voie postale, à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard le jeudi 16 février 2023, à 17h00, heure de Paris, le cachet de la poste faisant foi. Il en va de la responsabilité du candidat de faire une demande de dossier en amont afin de le recevoir et de le retourner dans les délais impartis.

Tout dossier incomplet, mal renseigné ou transmis hors délai sera rejeté.

Dès réception de cette note, je vous serais obligé de bien vouloir en assurer la diffusion auprès des secrétaires administratifs du ministère de la justice placées sous votre autorité ainsi qu'à ceux en position de détachement auprès d'autres administrations et dépendant de votre direction.

Le sous-directeur des parcours professionnels

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large 'C' followed by 'h' and 'DÉAL' in a stylized, cursive script.

Christophe DÉAL